

## Extension de Yoplait

Le projet d'extension des bâtiments de la SAS YOPLAIT a été accordé par le permis de construire PC 089 263 15 U 0007 en date du 29/07/2015. Il a fait l'objet d'une enquête publique du lundi 15 février au jeudi 17 mars 2016 (demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de produits laitiers frais suite à l'extension des activités et à l'augmentation de son plan d'épandage).

Il représente une augmentation de 30% de la capacité de production du site à horizon 2022. Les nouveaux bâtiments permettront de mettre en place deux lignes de conditionnement et leurs stockages de matières premières.

L'augmentation de la production se traduira par une augmentation de pollution traitée par la station d'épuration de 5%. La capacité de celle-ci sera augmentée de 30% par l'installation de trois nouvelles rampes d'aération en remplacement des deux rampes existantes du bassin tampon. Quarante hectares pour trois ans seront nécessaires pour épandre les boues supplémentaires produites. Le plan d'épandage proposé présente 1 422,94 ha ne qui permettra une rotation supérieure à trois ans ou de ne pas utiliser toutes les parcelles.

L'extension n'apporte pas de source de risque de nature nouvelle, par rapport à la situation actuelle. Quatre phénomènes dangereux potentiels ont été identifiés :

- L'alimentation en gaz naturel (réseau) des chaudières,
- Le silo de stockage de sucre en poudre,
- Le stockage des palettes,
- Le stockage des emballages.

L'analyse des risques n'a fait apparaître aucune situation critique.

Concernant les nuisances olfactives, les dispositions suivantes sont prévues :

- Suivi préventif constant et si nécessaire mise en œuvre d'un plan d'actions (identification de la source et mesures de réduction) au niveau de la station,
- Des absorbeurs d'odeur pendant les phases de remplissage des bennes,
- Des bennes couvertes et un épandeur agricole couvert,
- Un enfouissement le plus rapide possible et dans les 24h pour certaines parcelles.

L'entreprise préconise également d'arrêter le chaulage des boues qui engendre un dégagement d'ammoniaque fortement odorant, étant donné que les sols sont principalement calcaires.

Sur la Commune, les parcelles concernées par le plan d'épandage sont situées :

- Au sud de Sommeville,
- A l'ouest de la rue Picasso, dans le futur périmètre de protection du captage d'eau potable des Boisseaux,
- A l'est de l'avenue de Saint Quentin,
- Au nord des Archies,
- Au nord-est de la rue du Terrier Blanc.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en Mairie.

Plan d'épandage sur Monéteau

